

**Services complémentaires**

**Pour élève scolarisé à la maison**

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION DE L’ÉLÈVE** |
| Nom de l’élève :Cliquer ici. | Prénom de l’élève :Cliquer ici. |
| Date de naissance :Cliquer ici.AAAA/MM/JJ | Code permanent (si connu) :Cliquer ici. |
| Niveau scolaire enseigné à la maison : Cliquer ici. |
| École d’assignation : Cliquer ici. |
| **IDENTIFICATION DU PARENT-ÉDUCATEUR** |
| Nom du parent-éducateur :Cliquer ici. | Prénom du parent-éducateur :Cliquer ici. |
| Adresse de résidence complète :Cliquer ici. |  |
| Adresse courriel du parent-éducateur : Cliquer ici. |
| Numéro de téléphone du parent-éducateur : Cliquer ici. |

Afin que mon enfant puisse progresser avec l’enseignement à la maison, j’aimerais avoir accès aux services complémentaires suivants :

|  |  |
| --- | --- |
|  [ ]  Psychologie |  [ ]  Psychoéducation |
|  [ ]  Orthophonie |  [ ]  Éducation spécialisée |
|  [ ]  Orthopédagogie |  [ ]  Service d’information et d’orientation scolaire et professionnelle |

Veuillez cocher les services complémentaires souhaités :

|  |
| --- |
| **JUSTIFICATION DE LA DEMANDE** |
| Veuillez inscrire les informations détaillées concernant les difficultés de l’enfant qui nécessitent le service complémentaire demandé. Si nécessaire, vous pouvez annexer des documents : |
| Taper la description ici |

Il est important de noter que les services complémentaires seront dispensés à l’élève scolarisé à la maison sous réserve de la disponibilité des professionnels s’y rattachant et en tenant compte des besoins de l’élève. Les services lui seront dispensés de la même manière que s’il fréquentait l’école désignée, de façon équitable pour les élèves qui la fréquentent. Donc, l’élève scolarisé à la maison sera mis sur la liste d’attente comme tous les autres élèves du Centre de services scolaire selon la priorité établie.

**Il se pourrait que l’on demande l’autorisation aux parents de pouvoir partager les informations contenues au dossier de l’élève, entre professionnels, afin d’optimiser les ressources.**

Selon l’article 24 du décret 644-2018 découlant de la Loi sur l’instruction publique chapitre 1-13-3 Enseignement à la maison, les parents qui font une demande en application de l’article 21 doivent fournir au Centre de services scolaire compétent le projet d’apprentissage de l’élève.

Le parent ou la personne désignée a la responsabilité d’amener l’enfant au lieu où les services sont offerts.

[ ] Le document a été remis le cliquer ici.

Je Cliquer ici., parent de Cliquer ici. accepte les termes de ce formulaire et m’engage à venir aux rencontres afin que mon enfant puisse recevoir les services complémentaires demandés.

Signé à Cliquer ici , le Cliquer ici

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Signature du parent |  | Signature de la direction |

Une copie pour le parent et une copie pour la direction d’école concernée. Par la suite, une copie du document sera remise à la personne des services éducatifs qui recevra l’enfant. Afin de faciliter la communication entre professionnels, le parent devra signer le formulaire d’autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier (AS-18), ainsi que le formulaire de consentement du professionnel concerné (AS-17).

Cliquer ici Initiales du parent

|  |
| --- |
| ESPACE RÉSERVÉ AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE |
|  [ ]  Demande autorisée |  [ ]  Demande refusée |
| Motif(s) du refus :Cliquer ici |
| École désignée : Cliquer ici |
| Service disponible à l’école de quartier [ ] Service disponible au Service des ressources éducatives [ ] Liste d’attente en date du Cliquer iciDate de début du service Cliquer ici |
| Date :Cliquer ici | Personne-ressource à contacter :Cliquer ici |
| Signature de la personne désignée par le Centre de services scolaire :Signer ici |
| Date :Cliquer ici |

Veuillez retourner ce formulaire à l’adresse courriel suivante :

enseignement-maison@cssob..gouv.qc.ca